



ÉDITO

Le dérèglement climatique, la crise sanitaire de Covid-19 et depuis quelques mois, la guerre en Ukraine avec ses conséquences pour les pays européens, notamment sur le plan énergétique, sont autant d'événements qui mettent notre société en difficulté en impactant notre mode de vie, notre santé et nos ressources économiques. La conjonction de ces phénomènes inquiétants et aussi différents les uns des autres ne doit cependant pas nous priver d'espoir. Elle est plutôt de nature à nous inciter à adapter notre quotidien, modifier nos comportements et contribuer à plus de solidarité.

Au niveau communal, notre préoccupation porte essentiellement sur les économies d'énergie afin de ne pas compromettre la qualité de nos services et nos finances. Les années précédentes, nous avons déjà anticipé plusieurs actions afin de maîtriser la facture énergétique mais à cette heure, je remercie particulièrement les services de la mairie, les écoles et les associations pour leur mobilisation dans l'utilisation au plus juste de l'énergie. Ce comportement environnemental est d'autant plus efficace qu'il relève d'une dynamique conjointe.

De l'espoir encore avec nos associations locales qui ont su mobiliser lors de la rentrée de septembre, en étoffant le nombre de leurs adhérents. C'est aussi la réussite des membres bénévoles qui s'investissent pour innover et faire vivre toutes ces associations.

La Municipalité, consciente des contraintes générées par tous les travaux de voirie et de réseaux divers, s'efforce de réduire au maximum la gêne occasionnée par les différentes interventions des entreprises. Ces travaux sont nécessaires pour le bon fonctionnement des réseaux enterrés (eau potable et eaux usées). Grâce à une opportunité d'optimisation financière, nous avons pu nous engager dans l'enfouissement de réseaux aériens afin de consolider la sécurité de distribution électrique en particulier, tout en améliorant l'esthétique de la rue.

Enfin, mon espoir de fin d'année réside surtout dans la possibilité de mener une activité sociale normale et sereine. Dans cette optique, nous sommes attachés à maintenir la tenue du traditionnel marché de Noël début décembre et à poursuivre en 2023 la programmation des diverses manifestations qui animent notre village.

Bien à vous !

Jean-Pierre Lecomte



L'Accueil de Loisirs a fêté Halloween



Chantier du carrefour Rue Bourg la Reine/Grande Rue au monument aux morts

Ce chantier qui a débuté courant juillet a été retardé à cause d'une réception par ENEDIS non finalisée à ce jour qui a eu pour conséquence de décaler la fin des travaux (retrait des poteaux par l'entreprise Prunevieille et réfection du trottoir par l'entreprise TPS). Dès qu'ENEDIS aura donné son feu vert, les travaux pourront se terminer.

Carrefour Noblet

Des travaux urgents de réparation de **la canalisation d'assainissement** pilotés par le SIARCE ont été effectués du 3 au 7 octobre. Les aléas du chantier ont produit une coupure d'électricité importante sur notre village durant la journée du 5 octobre. L'alimentation électrique a été peu à peu rétablie à partir de 10H30 (Gallinières) avec une reprise totale vers 19H30 (Bois Bouquin).

La mairie, impactée comme tout un chacun, n'a donc malheureusement pas pu communiquer en temps réel sur le site internet et facebook de la commune.

Indépendamment de cette panne, l'ensemble des administrés avait été informé de ces travaux en amont par le biais d'un flyer déposé dans chaque boîte aux lettres.

Rue du Bois Bouquin à compter du 24 octobre pour un délai de 6 mois environ

Les travaux de remplacement de l'intégralité de la canalisation d'eau potable (900 ml) seront financés par le SIARCE.

Parallèlement, les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphonie, fibre), la réfection des trottoirs ainsi que la pose de nouveaux candélabres ont été prévus.

Ils seront pris en charge par la commune sous la condition expresse de l'attribution de subventions au travers d'un Contrat Rural dont l'accord potentiel ne nous sera communiqué qu'à la mi-novembre.

Le bitume de la chaussée sera entièrement rénové en 2024 par le Conseil Départemental.

Les éléments nécessaires à l'information des administrés ont été communiqués en temps utile dans les boîtes aux lettres, sur le site internet et facebook de la commune.

Des contacts directs avec les propriétaires concernés par des travaux chez eux ont été déjà pris par le maître d'ouvrage.



Chemin Croix Pillas

Le chantier de réfection de la chaussée et la création d'un trottoir le long des 5 nouvelles constructions commenceront à compter de début janvier 2023. Cette voirie, n'ayant jamais été structurée, a vu apparaître de manière récurrente des trous qui ont fait l'objet d'un rebouchage régulier. Aucune municipalité n'avait trouvé prioritaire sa rénovation au cours des mandats précédents.

Les autorisations d'urbanisme accordées selon la réglementation d'urbanisme en vigueur ont nécessité des raccordements pour les logements neufs provoquant au fil du temps des dégradations sur la rue.

Chemin du Piège

Le côté droit de la voie s'affaisse de manière inquiétante. Une circulation de plus en plus dense risque d'accroître ce problème et à terme, de créer un accident conséquent (bus, camions, engins agricoles). Une réfection de la partie endommagée de la chaussée sera entamée à compter de début janvier 2023

Ces 2 derniers chantiers (Piège et Croix Pillas) seront exécutés parallèlement sur une durée totale d'environ 4 semaines.

Chemin des Mulets

Des travaux d'assainissement situés à partir du carrefour Grande Rue / Chemin des Mulets jusqu'à l'angle de la rue des Hortensias devraient être entrepris par le SIARCE pour une durée d'environ 15 jours en 2023, sans toutefois de précision de la date actuellement.

Rénovation du cimetière

Les travaux au niveau des 2 allées principales ainsi que la restructuration du site cinéraire sont différés, la commune n'ayant pas pu bénéficier de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Toiture de l'église

Des fuites entre la toiture et le clocher dues à des solins abîmés ont provoqué un problème d'étanchéité. Les réparations ont eu lieu la semaine du 10 octobre dès que l'entreprise mandatée a pu se rendre disponible.

Coussin berlinois Rue de la Croix Boissée (face au numéro 21) :

Il vient d'être procédé à son remplacement.

PRINTEMPS 2023

- Suite aux travaux d'assainissement qui viennent d'être réalisés au carrefour Noblet, l'intégralité des pavés autobloquants sera enlevée. Un enrobé sera réalisé en lieu et place.
- Le tapis de roulement de la chaussée entre la sortie du village direction Vert Le Grand et le rond-point des Ormeaux Blancs sera rénové.

Ces 2 chantiers seront entièrement entrepris et financés par le Conseil Départemental.

Toutes ces améliorations de voirie engendrent des désagréments conséquents que nous comprenons. Il n'en reste pas moins vrai que les entretiens des canalisations sont impératifs au risque de priver certains quartiers d'eau potable ou d'évacuation des eaux usées.

AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le budget de l'État et les aides concernant les rénovations énergétiques ont été repensés en 2022. Les propriétaires, co-propriétaires et collectivités peuvent désormais bénéficier d'aides pour améliorer la rénovation énergétique de leur logement.



Voici la liste des aides financières dont les Français peuvent bénéficier pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en octobre 2022) :

MaPrimeRénov' :

Elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah, dispositif "Habiter Mieux Agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux.

Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site :

<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

MaPrimeRénov' Sérénité :

Cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour faire une demande d'aide, vous devez le faire en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) :

https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po



L'Éco prêt à taux zéro :

Cette aide permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité à l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

Le Coup de pouce économies d'énergies :

Il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation glable, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé :

<https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>

- **Le chèque énergie** : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.
- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).
- **La TVA à 5,5%** : pour des travaux de rénovation énergétique, certains peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur [le site du service public](#).
- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover, d'avoir une réduction d'impôt sur les revenus. Vous pouvez en savoir plus sur [le site du service public](#).
- **L'exonération de taxe foncière** : ici, ce sont les communes ou départements qui peuvent exonérer temporairement certains ménages de payer la taxe foncière.
- **Le microcrédit ou le crédit à la consommation** : pour rénover son logement, il est aussi possible de [faire appel à un microcrédit](#) (par exemple sur la plateforme : <https://finfrog.fr/micro-credit>) ou à un crédit à la consommation auprès d'organismes financiers.

Pour en savoir plus sur les aides de rénovation énergétique et pour vous accompagner dans ce projet, un site internet a été lancé : france-renov.gouv.fr.

Evolution des différents documents d'urbanisme

La loi « Climat et Résilience » promulguée le 22 août 2021 modifie en profondeur la planification urbaine et porte sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. Elle introduit un objectif général national d'absence de toute artificialisation nette des sols (ZAN : Zéro Artificialisation Nette qui correspond au solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constaté sur un périmètre et une période donnés) en 2050 et de réduction de moitié du rythme de l'artificialisation des sols à l'échelle nationale dans les dix années suivant la loi (2021/2031) mesurée en consommation d'espaces naturels en comparaison sur les dix années précédentes (2011/2021).

Rappel : le phénomène d'artificialisation des sols consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation totale ou partielle afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipement ...).

De ce fait, à l'échéance 2050, toute artificialisation devra avoir cessé ou bien être compensée par au moins autant de « renaturation » ou « désartificialisation » (actions ou opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en sol non artificialisé). L'atteinte de ces objectifs résulte de l'équilibre entre la maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés, la qualité urbaine, la préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville, la protection des sols des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que la renaturation des sols artificialisés.

Les nouveaux **SDRIF-E** (Schéma Directeur Régional d'Ile de France Environnemental) et le **SCOT/PCAET** (Schéma de Cohérence Territoriale / Plan Climat Air Energie Territorial) de la CCVE devront intégrer cet objectif de réduction de 50% de la consommation foncière à l'horizon 2030.

Il faudra par conséquent :

1°) **Limiter la consommation foncière en développant :**

- Des formes résidentielles moins consommatrices de sol
- Des espaces commerciaux économes en foncier notamment au niveau des parkings
- Une offre économique adaptée aux attentes des entreprises

2°) **Augmenter la densité urbaine** : choix des formes urbaines et des modes d'organisation de l'espace facilitant le réemploi et la densification ultérieurs du bâti (reconversion du bâti existant)

3°) **Privilégier la lutte contre le mitage** (construction de logements étalée dans des zones rurales ou péri-urbaines)

Ces deux documents, actuellement en cours d'élaboration, devront en principe pour le premier entrer en vigueur au plus tard le 22 février 2024 et pour le second le 22 août 2026.

Notre **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** évoluera au terme d'une procédure simplifiée pour s'accorder avec les deux supports précédemment cités (date butoir le 22 août 2027).

Attention : les Cerfas utilisés pour les demandes d'autorisation d'urbanisme ont changé.

Pour toute information : <https://www.service-public.fr>

ECONOMISONS L'ENERGIE !

Dans un contexte budgétaire déjà contraint pour les communes, nous devons faire face à l'explosion des coûts relatifs aux fluides énergétiques (gaz, électricité...). Les investissements réalisés par la ville ces dernières années prennent tout leur sens durant cette période pour réaliser des économies d'énergie :

- La salle des loisirs équipée de pompes à chaleur qui permettent la régulation du chauffage en fonction de l'occupation des locaux
- L'éclairage à LED du village
- L'isolation des plafonds des salles de classes de l'école maternelle
- Changement des portes de l'Accueil de Loisirs
- Changement des huisseries de la salle des loisirs, de la Médiathèque et de la salle des Jonquilles
- Eclairage à LED dans les écoles maternelle et élémentaire, à l'Accueil de Loisirs et les locaux de la Mairie

Nous veillerons durant l'hiver à ne pas chauffer au-delà de 19 °C les locaux communaux.

Associée à la sensibilisation de nos agents et des utilisateurs des équipements municipaux, chaque action nous permettra de limiter notre consommation énergétique et d'être acteurs de la protection de notre environnement. Malgré la faible consommation des éclairages de notre village, nous avons décidé de réduire sensiblement leur amplitude. Durant cet hiver, l'allumage des candélabres aura lieu à partir de 5h45 et jusqu'à 22h45. L'arrêt est automatique dès que la lumière du jour est suffisante et la mise en marche a lieu dès que le jour baisse.

En Conseil Municipal, nous avons décidé de maintenir les illuminations de Noël de début décembre à mi-janvier. Nous sommes conscients, en cette période difficile, que chaque geste compte mais le coût étant minime, nous souhaitons conserver la magie de Noël dans notre village.

Afin d'éviter les coupures d'électricité cet hiver, nous serons attentifs à toutes les actions à mener individuellement et collectivement. Nous comptons sur la responsabilité de chacun.

En cas de coupure d'électricité / Catégories de malades à haut risque vital

Si vous ou l'un de vos proches êtes concerné(s) par :

- **Malade sous respirateur ayant une autonomie respiratoire égale ou inférieure à 4h par jour**
- **Enfant bénéficiant de nutrition parentérale**

Vous pouvez informer la mairie qui recensera et communiquera à l'ARS les coordonnées des personnes concernées.



Vous ne souhaitez pas recevoir de prospectus publicitaires dans votre boîte aux lettres ?

Des stickers sont à votre disposition en mairie.

Etiquetage des boîtes aux lettres

La distribution des informations communales ainsi que de certains courriers importants pour les administrés s'avère parfois compliquée. **Nous vous demandons de bien vouloir notifier sur votre boîte aux lettres les noms de l'ensemble des personnes vivant dans votre logement** dans l'unique souci pour nous du bon acheminement des communications. S'il venait à y avoir une erreur ou une impossibilité de boîtage à cause d'un manque de lisibilité, la mairie ne pourrait être tenue pour responsable. Nous vous remercions pour votre implication.



Les chemins communaux ne doivent pas servir de lieux de dépôts de déchets de chantiers.



Si vous avez mandaté un artisan pour vos travaux, rappelez-lui que **les déchèteries existent** et qu'il doit les utiliser. Si vous bricolez vous-même, la règle est identique. **Nous sommes toutes et tous responsables de la propreté de notre village.**

Ce genre d'incivilités mobilise les Services Techniques communaux ainsi qu'un élu qui s'activent, pour que lors de vos promenades, vous puissiez déambuler sur des chemins agréables.



**Chasseur
Licencié
Collectionneur
Métier & Association**
Non licencié



Suivi des armes à feu en France

Depuis le 8 février 2022, un **nouveau système d'information sur les armes (SIA)** a été mis en place pour assurer la traçabilité des armes en circulation en France et vérifier qu'elles sont détenues par des personnes disposant des autorisations et capacités requises.

Le SIA concerne les différentes catégories de détenteurs d'armes qui doivent, de manière progressive (**13 juillet 2023 dernier délai**), créer leur compte sur ce nouveau système pour :

- Acquérir ou vendre une arme
- Déposer des demandes d'autorisation en vue de les acquérir ou de les détenir

Au-delà de cette échéance, les détenteurs ne seront plus autorisés à conserver leurs droits sur les armes qu'ils possèdent.

Pour créer son compte SIA : <https://sia.defense.interieur.gouv.fr/>

VIE PRATIQUE et MUNICIPALE

A compter du 10 novembre, un commerce ambulant sera présent sur notre commune !



Qui ? **Poissonnerie Nenesh**

Quand ? **Chaque jeudi de 16h à 18h**

Où ? **Entrée du parking Dardelet**

Possibilité de commande avec livraison le **vendredi de 18h à 18h30** (parking Dardelet)

Tél : **06.42.85.28.54**

Mail : poissnesh@gmail.com

NOUVEAU

Le Camion à 5 Pâtes



Le Camion à 5 Pâtes cesse son activité en Essonne en raison d'un déménagement en province.



RECENSEMENT
de la population

La commune recherche un agent recenseur

En vue du prochain **recensement de la population** qui se déroulera du **19 janvier au 18 février 2023**, la commune de Leudeville **recrute 1 agent recenseur en contrat à durée déterminée**. Les qualités suivantes sont requises : qualité de contact avec les habitants, conscience professionnelle, ordre et méthode, disponibilité, moralité, discrétion et neutralité.

Il n'y a pas d'horaires fixes.

Prévoir des horaires de disponibilité le soir et le week-end.

Les candidatures sont à adresser avant le 4 décembre 2022

- par e-mail : mairie@leudeville.fr
- par téléphone : 01 69 14 81 52

Horaires d'ouverture de la Mairie

La Mairie est ouverte au public aux horaires suivants :

Lundi : 8h15 à 12h00
(fermée l'après-midi)

Mardi : 8h15 à 12h00
13h30 à 17h15

Mercredi : 8h30 à 12h00
(fermée l'après-midi)

Jeudi : 8h15 à 12h00
13h30 à 17h15

Vendredi : 8h15 à 12h00
13h30 à 17h15

Samedi : 8h30 à 12h00



Malgré un temps perturbé en début d'après midi, **les associations étaient présentes le samedi 3 septembre** pour vous accueillir et vous proposer leurs activités.

Cette année, l'après-midi a été animé par un rallye organisé par la Médiathèque. Chaque équipe s'est rendue sur les stands pour répondre aux différentes énigmes. Quelle belle initiative ! Le pot de l'amitié a clôturé ce moment convivial.



Nous remercions les nombreux bénévoles et responsables d'associations pour leur engagement et leur dynamisme ainsi que les sapeurs pompiers de Marolles-en-Hurepoix pour leur présence à nos côtés, sans oublier Pep's du Tilleul pour les gourmandises à l'heure du goûter. Nous vous souhaitons une belle saison culturelle et sportive.

Soirée portugaise le 15 octobre

Programme exceptionnel pour cette très belle soirée organisée par le **Comité des Fêtes** le samedi 15 octobre et qui a réuni plus d'une centaine de participants dont seulement 25 % de Leudevillois. **L'orchestre TIPHANY** composé de 8 musiciens et chanteurs a animé la soirée dansante après un délicieux repas concocté par un traiteur portugais. La présentation de danses folkloriques du **groupe portugais de Breuillet** a été particulièrement appréciée du public !



Fête de la science : Exposition sur l'art

Cette année la Médiathèque a proposé aux enfants des écoles maternelle et élémentaire une balade picturale avec animations diverses. La peinture est toujours une aventure extraordinaire !

Les enfants ont pu découvrir les couleurs primaires, secondaires, leurs assemblages et leur reconstitution puis les tableaux et les peintres.

Ils ont appris à attribuer les tableaux aux peintres après avoir découvert ce qui les inspirait et comment ils avaient rendu dans une diversité magnifique ce qui nous enchante encore.

Ils ont manipulé avec bonheur les couleurs et ont découvert la diversité, la création et le style de ces grands peintres.



Nous remercions **les animatrices et animateurs de la Médiathèque** qui ont participé et animé cette exposition.

Au cœur de la campagne beauceronne, **Loigny-La-Bataille** (28) fut le théâtre de violents combats opposant les soldats français contre les Prussiens le 2 décembre 1870. Cette bataille sanglante fit près de 9000 victimes. **Le Musée de la guerre de 1870** retrace à l'aide d'archives, objets militaires, uniformes, etc... l'histoire de cette terrible guerre, ses enjeux mais aussi les conséquences qu'elle eut sur le XX^{ème} siècle.

Sortie culturelle le 20 octobre



Un chemin de la mémoire permet aux visiteurs munis d'une tablette tactile de les guider vers les lieux et monuments commémoratifs érigés sur cette commune et de leur faire revivre virtuellement les affrontements cruels qui s'y déroulèrent.

Election des membres du C.M.E.



Le mardi 11 octobre, une émulation particulière a été ressentie à l'école élémentaire au moment de l'élection des 4 nouveaux enfants (2 garçons et 2 filles) qui vont venir siéger au sein du **Conseil Municipal Enfants**.

Après avoir réalisé une campagne intensive auprès de leurs camarades sur la base de leur profession de foi, les 7 candidats se sont confrontés au verdict du scrutin qui s'est déroulé dans les conditions réelles de vote.

Nous félicitons **Léa CUG NOEL, Capucine MAILLOT, Jules RAME et Mayron STANISLAS** qui ont été élus à l'issue du dépouillement. Ils rejoindront Aïdan DELAITRE-COPP, Maël LEPINAT, Ellana LOUBIERE, et Saona SEVERIN DE SUL.

La cérémonie de remise des écharpes s'est déroulée en présence de M. le Maire, des membres du Conseil Municipal et des parents des élus du CME dans les locaux de la mairie le 4 novembre.

Ils seront associés dans la mesure du possible aux manifestations municipales et les projets qu'ils ont portés au travers de cette élection seront discutés pour en étudier la faisabilité. Bravo à toutes et tous !

Remise des Dictionnaires

Le 30 septembre 2022, Monsieur le Maire et Sandie Trelu, Conseillère Municipale, ont remis à **chaque élève de CE1 un dictionnaire** qui les accompagnera durant toute leur scolarité. Dans chaque ouvrage, les enfants ont pu découvrir les vœux de réussite adressés par Monsieur le Maire.



Merci à Madame De Changy pour son accueil !



SERVICE JEUNESSE

Le programme **Jeunesse des vacances de la Toussaint** a été accueilli avec enthousiasme :

Char à voile, karting, bowling, football et Astérix.

Nous remercions **Nolween et Lucas** du service jeunesse pour les activités proposées, ainsi que les bénévoles accompagnateurs lors de la sortie au parc Astérix.

TREMPINS CITOYENS DU DEPARTEMENT

Le Département de l'Essonne propose aux **16-25 ans** une aide de **400 €** allant jusqu'à **800 €** (1 projet entre 16 et 20 ans et 1 projet entre 21 et 25 ans) en contrepartie d'un engagement citoyen de 40 heures (ou de 35 h, si vous avez obtenu le certificat Prévention Secours Civique, niveau 1 – PSC1, valable 3 ans) par exemple auprès des mairies, des associations, ...

Retrouvez toutes les informations sur :

<http://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/plateforme-de-lengagement-citoyen/>

Trois jeunes Leudevillois ont intégré l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs durant les vacances scolaires d'octobre .

→ Renseignez vous en mairie sur les missions à venir.



L'Aéroclub des Cigognes communique...

La réglementation sur les manifestations aériennes a notablement évolué

en 2022 : ainsi, il est désormais possible d'inviter le public aux compétitions organisées par l'Aéroclub des Cigognes sur le terrain d'aéromodélisme de Leudeville. Ce terrain, déclaré officiellement auprès de l'Aviation Civile sous le n° AIP 8360, est situé à proximité de l'ancienne Ferme de Bressonvilliers et comporte deux sites de vol, l'un avion et l'autre planeur.

Dans ces conditions, l'Aéroclub des Cigognes ne manquera pas d'informer la mairie de Leudeville des compétitions programmées en 2023, dont le **Championnat de France de planeurs radiocommandés** qui aura lieu **les 8 et 9 juillet** prochains. Outre ces avancées, nous rappelons que vous pouvez venir tous les jours, lorsqu'évidemment la météo le permet, pour voir évoluer des aéromodèles radiocommandés de type avion ou planeur.



L'Association « **Les United Brothers French Rebels** » organise une soirée-concert le **19 novembre** à la **salle des loisirs**, dont les fonds seront reversés au profit des enfants malades du cancer (Jonquille pour Curie). Réservation au : **06 23 93 25 68**

STAGE ART FLORAL - « TABLES DE FETES »

L'association **Vents de Fleurs** vous propose 3 ateliers :

- > **Dimanche 18 décembre - 9h/11h30**
- > **Mercredi 21 décembre - 14h30/17h - 19h/21h30**

Venez créer et réaliser votre décoration florale de fin d'année.

Coût 22 € (Matériel et fleurs compris)

Renseignements : **06 77 54 25 99**

ventsdefleurs@orange.fr

Réservation avant le 12 décembre 2022



La formation musicale **Roz kamm** s'est mise en scène le 2 octobre en l'église Saint Martin. Le public a voyagé en pays celtes grâce aux airs et chants bretons, irlandais, repris à l'unisson. Puis, direction l'Ukraine pour quelques notes écrites par les musiciens en hommage et soutien à ce peuple en souffrance. Yulia Petrychenko, violoniste arrivée depuis quelques semaines sur la commune a rejoint la formation et ensemble, dans une grande émotion, ils ont joué quelques morceaux. Elle a ensuite entonné une berceuse ukrainienne. De beaux moments en soutien aux patientes atteintes d'un cancer du sein et à nos amis ukrainiens. Vive la vie !



OCTOBRE
ROSE

Marche nocturne le 1^{er} octobre

Echauffement avec Tatiana, Coach Savatt Form, puis randonnée dans la nuit et à l'arrivée, ravitaillement sous le hangar pour un vin chaud ou une soupe à l'oignon.



DÉPENDANCE COMMUNALE

La perte d'autonomie au cœur de nos préoccupations :

Difficulté à se déplacer, à s'habiller, à se nourrir, pertes de mémoire...
Lorsqu'un proche commence à perdre son autonomie et entre en situation de dépendance.

⇒ Pourquoi une assurance dépendance communale ?

Consciente des problématiques psychologiques et physiques engendrées par les situations de perte d'autonomie (notamment liée au vieillissement) pour vous-même et vos proches, la Municipalité souhaite vous permettre d'être informé(s) et/ou accompagné(s).

⇒ Qui peut y prétendre ?

Tous les Leudevillois âgés de 40 à 75 ans

⇒ Quels avantages ?

Une tarification préférentielle de 10% pour une souscription couple ainsi qu'un remboursement de six mois de cotisation lors de la deuxième année d'adhésion.

⇒ Quel est son coût ?

Chaque cas est particulier en fonction de son âge et de la composition de son foyer.

Nous avons le plaisir de vous convier à une réunion d'information pour échanger ensemble sur ces sujets
le **17 novembre 2022 à 16h00** en salle du Conseil

Votre interlocutrice : **AXA**
sandie.trellu@axa.fr / tél : 06 83 53 07 53

- sur rendez-vous à distance
- sur rendez-vous à domicile

Le rôle de la municipalité se limite à transmettre ces informations. Elle n'intervient pas dans la souscription ni le suivi des dossiers.

LA CARTE

FAN D'ESSONNE !

Offerte par le Département, la carte Fan d'Essonne permet à son détenteur de **bénéficier d'avantages** auprès de nombreux partenaires du territoire (culture, patrimoine, restauration et hébergement, loisirs et détente), s'il est accompagné d'une personne payant un plein tarif. Pour recevoir votre carte, valable 5 ans, il suffit de s'inscrire en ligne sur le site fandessonne.fr. Suivez le guide pour (re)découvrir gratuitement ou à tarif réduit des lieux chargés de culture et d'histoire, arpenter des espaces protégés ou dédiés aux sports et à l'aventure, vous divertir ou ravir vos papilles.

Rendez-vous sur fandessonne.fr



Le 1^{er} octobre, une jolie surprise attendait Yulia et ses enfants, famille ukrainienne arrivée au printemps à Leudeville.

Monsieur le Maire et Christian Lecesne leur ont remis des vélos qui leur permettront de pouvoir se déplacer plus aisément.

Ces vélos ont été donnés par le Siredom et par un particulier. Nous tenons à remercier Christian Lecesne pour leur remise en état à titre gracieux.



FELICITATIONS



Baccalauréat

Pour récompenser les bacheliers ayant obtenu leur diplôme avec mention, le CCAS de Leudeville leur a remis **samedi 24 septembre 2022** un bon d'achat multi-enseignes allant de 30 € à 100 €.

Nous adressons toutes nos félicitations à : **Chloé MAIZERAY, Andréa PEIRERA, Maya PETIT, Valentine RICAUX et Camille TRELLU** pour leur mention « bien » et à **Sandy ROUYAR** pour sa mention « assez bien ». Nous leur souhaitons réussite et épanouissement dans leurs études.

JOURNÉE SENIORS

L'Association AGE 91 organise avec les partenaires locaux une

Journée d'informations juridiques
mardi 22 novembre 2022

Espace Daniel Salvi,
2 rue des Colombes,
91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE-
Tél : 01 64 99 65 05 pad@age91.org

3 Questions à Yuliia Petrychenko, Ukrainienne arrivée à Leudeville

Vous avez fui l'Ukraine au printemps 2022. Pourquoi avoir choisi de venir en France ?

Je suis originaire de la ville de Pavlograd, située dans la région de Dnipropetrovsk, particulièrement touchée par les combats et où la situation actuelle empire chaque jour un peu plus. Dans mon pays, j'étais en relation avec une amie russe, vivant à Paris depuis de nombreuses années. Avec elle, nous sommes engagées dans des actions humanitaires, notamment du soutien psychologique. C'est donc tout naturellement que j'ai été attirée par la France, pays qui possède une histoire et une culture très riches.



Plus de 5 mois ont passé, comment qualifieriez-vous l'accueil sur notre territoire ?

Mes deux fils, Pylyp (Philippe) 16 ans et Maksym (Maxime) 14 ans et moi-même avons aimé Leudeville dès le premier regard. C'est un endroit incroyablement beau, calme, verdoyant. Nous avons la chance d'avoir trouvé un hébergement et un accueil très chaleureux de la part des habitants qui sont dans la générosité et le partage. Malgré les difficultés de langue et quels que soient les soucis que nous ayons pu rencontrer, nous sommes extrêmement touchés par le soutien qui nous est apporté dans notre parcours d'intégration en France. Notre souhait est de pouvoir rester ici en attendant la fin de la guerre.

Quelles sont vos activités ainsi que celles de vos enfants ?

Mon fils aîné est scolarisé en classe de 2nde au lycée d'Arpajon et suit parallèlement des cours par vidéo avec notre pays natal. Cet été, il a participé en tant que bénévole à un chantier de restauration historique dans l'Aveyron. Passionné d'Histoire, il est ravi de visiter musées et monuments. Il s'est par ailleurs inscrit dans le club d'aéromodélisme de Leudeville. Mon fils cadet est en classe de 3^ème au collège de Marolles. Tous deux participent aux sorties sportives qui sont organisées par la Municipalité (karting, bowling...) Quant à moi, je consacre la plus grande partie de mon temps à apprendre le Français ! Etant moi-même à l'origine professeure d'Arts Plastiques et violoniste, j'ai été ravie de faire connaissance avec de très bons musiciens à Leudeville ainsi qu'à Marolles et de pouvoir participer à leurs répétitions et accompagner au violon les cours de chant donnés aux élèves de l'école élémentaire de Leudeville. Avec tout ça, nous avons une vie très active et espérons trouver le temps de découvrir encore votre beau pays !

Dates à retenir !



Retrouvez toute l'actualité municipale sur www.leudeville.fr

AGENDA



Novembre

- 11 :** Commémoration Armistice 1918
- 17 :** Sortie culturelle Musée de la légion d'honneur

Décembre

- 3 & 4 :** Marché de Noël
- 8 :** Sortie culturelle à Montargis : Visite d'une brasserie artisanale et Confiserie Mazet
- 10 :** Remise des colis de Noël aux Séniors
- 10 :** Concert Musique Buissonnière

Janvier 2023

- 7 :** Vœux du Maire
- 14 :** Spectacle « Les Hivernales »
- 19 :** Escapade culturelle : le nouveau Tribunal de Paris (sous réserve)
- 21 :** Repas des Séniors

Février

- 5 :** Tournoi de belote
- 11 :** Soirée Restos du cœur
- 16 :** Sortie culturelle Hôtel des Ventes Drouot (sous réserve)

Flash info, édition octobre 2022
Directeur de la publication : Jean-Pierre LECOMTE
Crédits photos : Service Communication

